

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 05 novembre 2024 à 20 h

Présents : Pierre ROUMILHAC, Alain PREVÔT, Delphine LAGOUTTE, Alexandre COLIN, Laurent IMBERT (arrivé à 20h30), Alain MATHIEU, Danielle GAUCHON, Séverine CORDIER, Denis DERVIN

Excusée : Marie VAN DEN BERGHE

Absent : Boris MONTVILOFF

Secrétaire de séance : Alexandre COLIN

- **Approbation du compte rendu du dernier conseil** :

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le procès verbal est adopté à l'unanimité par vote à main levée.

- **Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement** :

Comme chaque année, il est nécessaire de délibérer pour autoriser le maire à mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, et ce dans la limite du quart du montant inscrit au BP 2024.

ARTICLE	LIBELLE	MONTANT BUDGET 2024	MONTANT MAXI AUTORISE
203	Frais d'études	10 000.00 €	2 500.00 €
	TOTAL CHAPITRE 20	10 000.00 €	2 500.00 €
2111	Terrains nus	10 000.00 €	2 500.00 €
2131	Bâtiments publics	188 00.000 €	47 000.00 €
2132	Bâtiments privés	60 000.00 €	15 000.00 €
21538	Autres réseaux	184 140.00 €	46 035.00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	34 800.00 €	8 700.00 €
	TOTAL CHAPITRE 21	476 940.00 €	119 235.00 €
231	Immobilisations corporelles en cours	45 500.00 €	11 375.00 €
	TOTAL CHAPITRE 23	45 500.00 €	11 375.00 €

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée cette délibération

- **Décision modificative** :

Article	Désignation	Dépenses	Recettes
60621	Combustibles	- 4 000	
60624	Produits de traitement	+ 2 000	
611	Prestation de services	+ 2 000	
618	Divers	+ 1 000	
624	Transports	+ 2 000	
62876	GFP de rattachement	+ 1 500	
6288	Autres	+ 1 000	
64168	Autre emploi aidé	+ 3 000	
65134	Aides	+ 500	
6558	Autres contributions obligatoires	- 3 000	
741121	DSR		+ 2 000
744	FCTVA		+ 4 000

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée cette délibération

- **Demande de subventions et DETR** :

Le remplacement des volets roulant de l'appartement situé rue de la mairie à l'étage est nécessaire. Le montant prévisionnel est de 5 448.01 € TTC. Cette dépense est éligible à la DETR.

Nous avons également une demande de subvention exceptionnelle de l'ACCA suite à l'achat de la grange des Bordes et les travaux nécessaires.

Une autre demande de la part du collège de Bellac pour les voyages, au pays basque espagnol pour les 3^{ème}, en Angleterre pour les 4^{ème}, les autres classes iront visiter les ruines antiques de Nîmes.

Enfin une demande des pompiers humanitaires pour un soutien aux espagnols.

Après délibérations, le conseil municipal décide par vote à bulletin secret la recevabilité des demandes suivantes : DETR : accepté à l'unanimité - ACCA : accepté à 5 voix pour et 3 contre - Collège : accepté à 7 voix pour et 1 contre - Pompiers : accepté à 5 voix pour, 2 contre et 1 abstention. Les montants attribués seront examinés en fin de séance.

- **Approbation des statuts du SIDEPA :**

Suite au transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes, et à l'intégration des communes de Montrol-Sénard et Vaulry, le SIDEPA a modifié ses statuts. Ceux-ci doivent être approuvés par les conseils municipaux des communes adhérentes. Le nom du SIDEPA deviendra SIDEP

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée cette délibération

- **Transfert de l'assainissement à la CCHLeM :**

Une délibération est nécessaire pour entériner le transfert de l'assainissement à la CCHLeM et demander le retrait de l'assistance technique à l'ATEC.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée cette délibération

- **Protection sociale complémentaire (risque prévoyance) :**

Le CST ayant émis un avis favorable à la proposition émise par le conseil municipal lors de sa séance du 24 septembre, il est nécessaire de délibérer pour adhérer au contrat de groupe aux conditions définies.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée cette délibération

- **Adhésion au contrat de groupe :**

Le CDG a attribué le marché d'assurance au groupe CNP assurances/Relyens. pour 2025 à 2028. Il convient de délibérer pour finaliser l'adhésion de la commune.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée cette délibération

- **Remplacement d'un agent :**

Nous avons pris contact avec REMPART qui nous a proposé une personne en stage. A l'issue de cette période, il est possible de l'embaucher sous contrat aidé, dit contrat PEC (parcours emploi compétences). Une aide de 50% du salaire est accordée par le Conseil Départemental sur un contrat d'un an renouvelable.

Après délibérations, aucune observation n'étant formulée, le conseil municipal approuve à l'unanimité par vote à main levée l'embauche de la candidate.

- **Questions diverses :**

- **Motions :**

Deux motions sont proposées au vote du conseil municipal : l'une proposée par l'association départementale des maires contre l'effort financier demandé aux collectivités locales, l'autre proposée par la CGT retraités contre les déserts médicaux.

Après délibérations, le conseil municipal adopte à l'unanimité ces deux motions par vote à main levée.

- **Demande de huis clos :**

A 21h30 le maire demande une séance à huis clos afin de déterminer les montants de subventions.

Après délibérations, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande.

- **Montant des subventions accordées :**

Compte tenu des décisions de subventions aux divers organismes décidés en séance publique, et après délibérations, le conseil municipal décide par vote à main levée :

- Pour l'ACCA, un montant de 2 000 euros est décidé à 4 voix pour, 1 contre et 3 abstentions
- Pour les voyages du collège de Bellac, 50 euros par enfant participant à l'unanimité
- Pour les pompiers de l'urgence internationale, 200 euros à l'unanimité

- **Date du prochain conseil :** La date prévisionnelle est fixée au mardi 10 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, et aucun autre sujet abordé, la séance est levée à 21 h 40